



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière;

1. Que lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre dernier, le conseil de la municipalité a adopté le <règlement numéro 2026-09 ayant pour objet de modifier le règlement 2026-08 concernant les systèmes d'alarme>.
2. Que ledit projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
3. Que le règlement concerne le territoire de toute la municipalité.
4. Que le règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 67, avenue Morel, à Kamouraska.

Donné à Kamouraska, ce 16^e jour du septembre 2026.

Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 16 septembre 2026 entre 11H30 et 15H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 septembre 2026.

Mychelle Lévesque

